

Ministère de l'habitat de l'urbanisme
et de la ville et aménagement de territoire
Direction des équipements Publics
De la wilaya de Saida.
NIF : 422024000020299.

Avis d'attribution provisoire de marche

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, la Direction des équipements publics de la wilaya de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres ouvert avec exigences des capacités minimales N° 25 /2025 paru dans les quotidiens nationaux « الديوان » En date du

07/12/2025 «el classico» en date du 07/12/2025 se rapportant à la Réalisation D'un Collège Type 6/300 R à Cite

CMDT Commune De Saida

- Lot N° 01 : Bloc Pédagogique, Administration, Amphithéâtre, bloc Sanitaires, Vestiaires, Locaux techniques, Chauffage central, VRD, Poste transformateur, éclairage extérieur et Mur de clôture
- Lot N° 02 : Bloc Demi-Pension
- Lot N° 03 : Bloc Logement De Fonction

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières le projet est attribué provisoirement comme suit :

Désignation du projet	Entreprise	Note tech Obtenue	Montant propose / en(TTC)	Montant Après /correction en(TTC)	Délai	NIFde Entreprise	Critère de choix
Réalisation D'un Collège Type 6/300 R à Cite CMDT Commune De Saida Lot N° 01 : Bloc Pédagogique, Administration, Amphithéâtre, bloc Sanitaires, Vestiaires, Locaux techniques, Chauffage central, VRD, Poste transformateur, éclairage extérieur et Mur de clôture Lot N° 02 : Bloc Demi- Pension Lot N° 03 : Bloc Logement De Fonction	EURL OUED ABD ABBAS BELAHOUAL	60.00	339.848.750.50da	369.097.613.70da	10 mois	000514042277675	Offre moins disante

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de la direction des équipements publics de la wilaya de Saida- service des marchés publics, dans un délai de trois jours à compter de la date de première publication du présent avis d'attribution.

Tous participants qui contestent ce choix peuvent introduire un recours dans un délai de (10) jours à partir de la première parution du présent avis.

LE DIRECTEUR :